

Propriétaires : comment vous assurer de l'authenticité des justificatifs de revenus ?

Par **Bercy Infos** < <https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous> >, le 22/06/2023 - **Impôt sur le revenu Investissements immobiliers** LECTURE : 3 MINUTES

Vous proposez un logement à la location et souhaitez vérifier l'authenticité de l'avis d'imposition d'un potentiel locataire pour justifier ses revenus ? Le service de vérification des avis d'impôt sur le revenu (SVAIR) a été créé à cet effet. Comment l'utiliser ? Quelles informations pouvez-vous trouver sur ce service en ligne ? Nos réponses.

À savoir

Le service de vérification des avis d'impôt sur le revenu évolue ! En effet, depuis avril 2023, un **code barre « 2D-Doc »** est présent sur les avis d'impôt sur le revenu et sur les **avis de situation déclarative à l'impôt sur les revenus (ASDIR)**. Cela permet de vérifier rapidement l'intégrité du document en question.

En savoir plus sur impots.gouv.fr < http://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/1_metier/1_particulier/EV/8_gere >

Le service de vérification des avis d'impôt sur le revenu (SVAIR) : qu'est-ce que c'est ?

Le service de vérification des avis d'impôt sur le revenu (SVAIR) est un **service en ligne** qui vous permet de **vérifier l'authenticité** d'un **avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu** ou un **avis d'impôt < <http://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/avis-dimpot-sur-le-revenu> >** présenté par un tiers.

Son rôle est donc de confirmer des données déjà fournies, à la suite de la transmission volontaire d'un **justificatif de revenu délivré par l'administration fiscale**.

En revanche, le SVAIR ne peut pas vous donner accès à des données absentes du document qui vous a été confié et que vous souhaitez authentifier.

Le service de vérification des avis d'impôt sur le revenu (SVAIR) : comment ça marche ?

Pour accéder au service de vérification des avis d'impôt sur le revenu, rendez-vous sur **impots.gouv.fr < <https://www.impots.gouv.fr/accueil> >**, espace « vérifier un avis d'impôt ». Cette démarche est entièrement **gratuite** et ne nécessite **aucune autorisation**.

Afin d'assurer la confidentialité des informations fiscales de tous les usagers, **la vérification d'un avis d'impôt nécessite de saisir deux identifiants** figurant sur le document :

- ▶ le **numéro fiscal composé de 13 chiffres**
- ▶ la **référence de l'avis d'impôt composé de 13 chiffres**.

Si ces références sont valides, les données figurant sur l'avis d'impôt apparaissent alors automatiquement à l'écran.

L'avis est « conforme »

L'adéquation entre les données restituées à l'écran et celles présentes sur le document qui vous a été remis vous permet de **confirmer son authenticité** et qu'il s'agit bien du **dernier avis connu** par l'administration fiscale pour l'utilisateur concerné.

L'avis est « non-conforme »

Toutefois, le document fourni par le particulier peut **ne pas correspondre à sa situation la plus récente**. C'est le cas notamment lorsque l'utilisateur a :

- ▶ **déposé une déclaration de revenus rectificative**
- ▶ **corrigé en ligne sa déclaration**.

Il convient alors de lui demander un document plus récent afin que celui-ci corresponde bien à sa dernière situation déclarative.

[Accédez au service de vérification en ligne des avis \(SVAIR\) < https://www.impots.gouv.fr/verifavis2-api/front >](https://www.impots.gouv.fr/verifavis2-api/front)

Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

Impôt sur le revenu : ce qui change pour vous en 2023

Revenu brut global, revenu net imposable, revenu fiscal de référence... Quelles différences ?

Comment obtenir votre avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu ?

En savoir plus sur le SVAIR

Précisions sur le service de vérification des avis d'impôt sur le revenu (SVAIR) <

<https://www.impots.gouv.fr/precisions-sur-le-service-de-verification-en-ligne> > sur *impots.gouv.fr*

Dépliant sur le service de vérification des avis d'impôt sur le revenu <

http://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/1_metier/1_particulier/EV/8_gerer_pas/depliant_presentati v=1687784089 > sur *impots.gouv.fr*

Thématiques : [Impôt sur le revenu](#) | [Investissements immobiliers](#)

Ce sujet vous intéresse ? Chaque mardi avec la lettre Bercy infos Particuliers, ne manquez aucune info pratique sur vos droits et obligations en matière de fiscalité, épargne, consommation ...

Partager la page   